

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Tarbes
NOUILHAN - Commune

Séance du lundi 15 septembre 2025

Délibération N° DE_013_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	10
Date de la convocation : 08/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Madame ITURRIA Nathalie.

Présents : Monsieur BAJON Raymond Madame BETTONI Myriam Madame BUSTEAU Chloé Monsieur ITURRIA Dominique Madame ITURRIA Nathalie Monsieur LAFFITTE Thierry

Représentés : Monsieur CASTANET Thibaut représenté par Monsieur LAFFITTE Thierry Monsieur FROSSARD Paul représenté par Monsieur ITURRIA Dominique Madame LAMOTHE Corinne représentée par Monsieur BAJON Raymond Madame RUIZ Anne-Marie représentée par Madame BETTONI Myriam

Absents et Excusés : Monsieur MOULET Arnaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BUSTEAU Chloé est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbations des nouveaux statuts SMAEP Tarbes Nord

Vu le SMAEP de Tarbes Nord, créé en 1967 ;

Vu les statuts du SMAEP de Tarbes Nord dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5711-1 et L. 5211-17 ;

Vu le projet de statuts joint à la convocation au présent conseil municipal, et annexé à la présente ;

Vu la délibération du comité syndical, datée du 12 mars 2025, qui approuve l'extension des compétences du SMAEP Tarbes Nord à l'assainissement collectif et à l'assainissement non collectif, de manière optionnelle, sur le territoire des membres concernés, et qui approuve les modifications apportées aux statuts du SMAEP Tarbes Nord et valide les statuts ainsi modifiés ;

M^{me} le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal :

Service public de proximité, le SMAEP de Tarbes Nord est un syndicat mixte fermé à

la carte. Le SMAEP de Tarbes Nord mène au quotidien toutes les missions techniques et administratives pour une gestion intégrée du cycle de l'eau.

A ce titre, M^{me} le Maire expose aux membres du Conseil Municipal sa volonté d'accepter les modifications apportées aux statuts du SMAEP ayant pour objet l'extension de ses compétences à « *Assainissement collectif et Non collectif* ».

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** les statuts du syndicat ci-annexés
- **De donner pouvoir** à M^{me} le **Maire** de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame ITURRIA Nathalie
Président de séance

Madame BUSTEAU Chloé
Secrétaire de séance

